

Les valeurs de la République, un enjeu d'éducation partagée.

Toute société a besoin d'éducation. Toute société a besoin d'éducation parce que toute société a besoin de se renouveler elle-même. Comme l'a noté la philosophe Hannah Arendt (1958), les nouvelles générations jouent à cet égard un rôle important. Les sociétés ont besoin d'elles pour se renouveler. Les enfants doivent faire l'apprentissage du monde humain. Ils doivent être préparés à y prendre place, pour le moment venu, œuvrer à sa perpétuation et à son renouvellement.

Les sociétés démocratiques – et donc la France en tant qu'elle est à la fois une démocratie et une République – n'échappent pas à cette règle. L'importance de l'éducation y est même plus grande qu'ailleurs. On peut le constater en remarquant que l'éducation y est *universelle* : nul n'en est exclu. L'histoire de l'éducation en France témoigne en ce sens d'un processus d'extension progressif de la scolarisation. Si les garçons sont déjà presque tous scolarisés à la fin du dix-neuvième siècle, la loi Ferry de 1881 sur la gratuité et l'obligation scolaire permet la scolarisation des filles. Cette scolarisation va s'étendre tout au long du vingtième siècle et s'appliquer à des groupes de personnes qui en restaient exclues ou étaient éduqués « à part ». Dernière en date, la loi de 2005 reconnaît aux enfants en situation de handicap le droit de bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire.

En second lieu, on remarquera aussi que l'éducation républicaine est pour une grande part, une éducation *commune*. Elle veut rassembler les nouvelles générations et leur dispenser une même éducation. Et cela, en dépit des différences qui subsistent (par exemple entre le secteur public et le secteur privé confessionnel), ainsi qu'en dépit des inégalités qui s'y maintiennent, en particulier les inégalités de réussite et d'échec corrélées aux différences d'appartenance familiales et sociales. Mais si nous sommes sensibles à ces différences et à ces inégalités, n'est-ce pas précisément parce que nous pensons que nous avons besoin de rassembler l'ensemble des nouvelles générations dans des institutions éducatives communes et de leur donner à tous une éducation comparable ?

D'où vient ce besoin ? A cette question, le philosophe Paul Ricoeur (1996) apporte la réponse suivante : au contraire d'autres régimes qui s'appuient sur un fondement transcendant (les théocraties) ou historique (les monarchies...) ou autre, une démocratie et une république sont des régimes fiduciaires : elles s'appuient principalement sur le soutien que les citoyens leur apportent. C'est ce qui fait leur force mais aussi leur fragilité. Cette fragilité a deux conséquences :

- d'une part, comme Montesquieu l'avait noté dès 1748 dans *L'Esprit des lois*, une République a besoin de citoyens vertueux. Traduisons pour nous aujourd'hui : elle a besoin que les citoyens se sentent concernés par la vie collective ; qu'ils ne consacrent pas la totalité de leur énergie à la recherche de leur intérêt particulier mais soient prêts au contraire à en investir ne serait-ce qu'une petite partie au service de l'intérêt général.

- d'autre part, si une démocratie repose sur le soutien des citoyens, il faut que ces derniers aient confiance en elle. Si cette confiance disparaît, la démocratie risque de disparaître et d'être remplacée par des régimes qui le seront beaucoup moins, voire plus du tout. L'histoire européenne nous en a donné plusieurs exemples au milieu du vingtième siècle

Il y a donc là un enjeu social et politique important. Notre société a besoin d'éduquer les futurs citoyens. Elle a besoin d'éduquer des citoyens conscients de l'importance de la démocratie et de la république, mais aussi de la fragilité et des faiblesses de ces régimes.

Ce préalable, loin de clore la réflexion, l'inaugure. Cette réflexion est nécessaire parce que les mots eux-mêmes – démocratie, République, citoyenneté, laïcité, etc – ne sont pas clairs. Ils sont souvent surchargés idéologiquement. On se contente volontiers de slogans ; on se cache derrière des emblèmes. Que peut-on donc entendre de façon rigoureuse, sous cette formule : « les valeurs de la République, un enjeu d'éducation partagée » ? J'explorerai brièvement cinq pistes successives pour répondre à cette question.

a) La première porte sur la notion de citoyenneté. Que faut-il entendre précisément sous ce terme ? La question mérite d'être posée, car l'invocation de la citoyenneté, très fréquente aujourd'hui, en obscurcit la signification.

b) Une seconde piste porte sur les valeurs de la République. Comment doivent-elles être partagées avec les nouvelles générations ? Quelles sont les priorités de leur transmission ?

c) Une troisième piste concerne la laïcité. La république est laïque ; l'éducation publique est laïque. Que faut-il entendre par là ?

d) Une quatrième piste concerne l'« éducation partagée », autrement dit les acteurs de l'éducation. On donne souvent la priorité, quand ce n'est pas l'exclusivité à l'école dans ce domaine. Cette priorité est-elle fondée ? Qu'en est-il des autres acteurs de l'éducation ?

e) Une dernière piste concernera les limites de cette réflexion. Que peut-on espérer ? Ou mieux : à quelles conditions nos espoirs ne risquent-ils pas de se révéler être de simples illusions ?

D) Quelle citoyenneté ?

Je m'arrête d'abord sur le terme de citoyenneté. De quoi parle-t-on quand on dit que la République a besoin d'éduquer les citoyens ? S'il faut poser cette question, c'est parce que le terme de citoyenneté n'est pas simple. Il y a par exemple

- *la citoyenneté comme statut*, c'est-à-dire le fait de disposer d'un ensemble de droits liés à une appartenance (ou à une nationalité) et

- *la citoyenneté comme engagement*, engagement dans l'espace public, sous diverses formes (participation aux élections comme électeur ou comme éligible, appartenance à des mouvements sociaux et politiques, manifestations sur la voie publique, usage de la liberté d'expression, etc.).

Mais je voudrais souligner une autre distinction entre deux formes d'attitudes citoyennes :

- d'une part, une **citoyenneté sociale**, citoyenneté de la vie ordinaire, dans nos relations quotidiennes avec les autres, dans les transports publics, sur les lieux de travail, les lieux associatifs, sur les routes et la voie publique ; soit tout ce que nous résumons aujourd'hui sous le terme de « civilité », tout ce qui concerne le respect des personnes, des biens, de l'environnement. Cette citoyenneté sociale est une condition de notre « vivre-ensemble » quotidien ; une condition du profit et de l'agrément que nous pouvons avoir à vivre avec les autres.

- Et d'autre part, une **citoyenneté politique**, qui ne concerne plus tant la vie sociale que la vie politique, qui ne concerne plus tant l'obligation de respect des biens et des personnes que l'importance que nous accordons à la justice ou plus précisément à l'opposition entre le juste et l'injuste.

Il ne s'agit pas de choisir une forme de citoyenneté contre une autre. Mais si elles sont toutes deux nécessaires, il faut comprendre qu'elles n'ont pas la même signification et qu'elles n'impliquent pas les mêmes attitudes et donc par voie de conséquence, pas les mêmes pratiques éducatives. La citoyenneté sociale est en grande partie faite de conventions (les codes de civilité et de politesse) et d'acceptation d'une part de conformisme. Pour vivre avec les autres au quotidien, il faut accepter de se conformer aux usages. Comme l'écrit notre collègue belge, Majo Hansotte, citoyenneté est ici « synonyme de *bonne intégration*, *bonne* étant à entendre au sens de non problématique : bien s'intégrer dans sa classe, son groupe, son école, son club de foot ». Et elle ajoute : « cette *bonne intégration* implique aussi *de bonnes manières* : savoir négocier, bien gérer les conflits, savoir communiquer, connaître les autres cultures et bien les tolérer, etc. » (M.Hansotte, dans De Proost & Ferry, 2003, p.53-4). L'éducation à la citoyenneté sociale signifie donc apprendre à s'intégrer, à vivre avec les autres de façon pacifique, à acquérir des qualités de sociabilité qui font de vous une personne agréable à vivre et appréciée.

Cette citoyenneté importe, mais si l'éducation des citoyens se limitait à cet aspect, il lui manquerait une part importante, celle que j'ai appelée plus haut la citoyenneté politique et qui implique une sensibilité à la justice et à l'injustice. Or l'exercice de la citoyenneté politique requiert des attitudes très différentes, à savoir l'affirmation de certains désaccords, l'acceptation de discussions non-consensuelles, de certains conflits, bref un exercice de l'esprit critique à l'opposé du conformisme requis par la citoyenneté sociale. Dans ce deuxième cas, les buts de l'éducation des citoyens ne sont plus formulables en termes de « bonne intégration » ou encore de « socialisation non-problématique ». Quels sont-ils ?

II) Les valeurs de la République.

Du point de vue de la citoyenneté politique, l'éducation des citoyens comprend plusieurs points

a) Comprendre qu'**une démocratie est d'abord un Etat de droit**, c'est-à-dire un Etat dans lequel les actes de chacun, puissant ou non, sont en principe encadrés par le droit et les lois.

b) Comprendre en second lieu qu'**une démocratie est un régime où l'on discute**, un régime de la « libre discussion organisée ». La discussion démocratique n'est ni une simple expression d'opinions, ni à l'inverse, une discussion scientifique. A mi-chemin entre opinion et science, l'éducation à la discussion démocratique, nous dit Ricoeur, doit viser l'apprentissage d'une pratique argumentative, permettant d'affronter les différents et les conflits, en remplaçant les rapports de force par l'échange des paroles et des arguments.

c) Comprendre en troisième lieu qu'**une démocratie est un régime procédural**. « Procédural », cela signifie que les conflits n'y sont pas résolus par la force ou de façon arbitraire, mais par des procédures de négociation et de décision. Une société comme la nôtre se caractérise en effet par le pluralisme des valeurs et des intérêts. Elle est autrement dit, un régime de division,

- Certains privilégient les libertés individuelles. D'autres sont prêts à accepter des restrictions de libertés au nom de la sécurité.

- Certains privilégient la liberté d'entreprendre ; d'autres, la sécurité des emplois.

- Les jeunes adultes voudraient pour leurs enfants que soit reconnue la priorité des budgets de l'éducation. Les plus âgés souhaitent que ceux de la santé publique ne soient pas négligés.

Entre ces priorités opposées, comment arbitrer ? Le propre des démocraties est qu'il n'y a pas à cette question, une seule réponse qui pourrait prétendre s'imposer à tous en raison de l'autorité

de la personne ou du groupe de personnes qui la formulerait. C'est pourquoi une démocratie est un régime procédural. Ces procédures (par ex. l'élection, mais pas seulement) leur permettent de prendre des décisions qui engagent la collectivité. Elles permettent la formation de majorités, la reconnaissance des minorités, la recherche de compromis. Elles permettent de remplacer les rapports de force par la discussion et par le droit.

d) Comprendre en quatrième lieu **les valeurs républicaines** qui se tiennent au fondement de nos lois, de nos discussions et de nos procédures, valeurs qui constituent notre patrimoine commun et auxquelles nous sommes attachés. Cependant, si ces valeurs doivent bien être « transmises » aux nouvelles générations, ce ne peut pas être comme des objets de vénération sans distance, mais au contraire en soulignant les potentialités critiques dont ces valeurs ont été historiquement et sont toujours porteuses aujourd'hui :

- La sensibilisation aux libertés implique une sensibilité critique aux restrictions de la liberté,
- La sensibilisation à l'égalité implique une sensibilité critique aux inégalités injustes,
- La sensibilisation à la fraternité implique une sensibilité critique aux égoïsmes...

Si l'on est d'accord pour dire que le projet de faire adhérer les jeunes aux valeurs de la République et de la démocratie est un projet légitime, ce ne peut pas être en donnant à ces valeurs une signification quasi-religieuse. L'éducation républicaine doit nécessairement être une éducation critique.

e) **munir les futurs citoyens de capacités d'analyses du monde actuel** et d'analyses de leurs propres conditions d'existence au sein de ce monde, C'est en particulier le rôle de la culture générale dispensée dans les écoles.

Si l'on prend la mesure de cette citoyenneté politique, je pense que l'on sera d'accord pour considérer qu'une éducation des citoyens qui serait « tournée exclusivement vers la socialisation et la paix sociale » au détriment du sens du juste et de l'injuste et de la formation de l'esprit critique, serait amputée d'une part importante d'elle-même. Malheureusement, il se peut que cette amputation ne soit pas rare :

- Soit en raison de l'âge : on pense que certains enfants sont trop jeunes pour être sensibles à l'éducation à la citoyenneté au deuxième sens que j'ai indiqué.
- Soit en raison de l'exigence de neutralité qui oblige les éducateurs à un « devoir de réserve » (religieuse, mais aussi politique) face aux enfants.
- Soit en raison des difficultés rencontrées avec certains élèves ou groupes d'élèves, difficultés qui font que dans certains secteurs ou sur certains territoires, l'exigence de « paix sociale » semble revêtir un tel caractère d'urgence qu'elle tend à prendre toute la place.

Il ne s'agit évidemment pas de minimiser l'importance d'un vivre-ensemble qui permet la paix sociale ; mais on ne pourra s'empêcher de remarquer que le fait de se polariser sur ce seul objectif conduit à une sorte d'éducation à deux vitesses : une éducation à la participation, à la réflexion et à l'esprit critique pour les enfants « faciles » pendant que leurs camarades des quartiers « sensibles » ou « difficiles » devraient surtout apprendre à se tenir tranquilles.

Il serait dommage que les choses évoluent de cette façon.

3) L'exemple de la laïcité.

Vous me permettez de souligner brièvement l'importance de cette dimension critique en prenant dans la troisième partie, l'exemple de la laïcité. La France est une République laïque. L'éducation publique est laïque. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il semble parfois aujourd'hui que quand on parle du « principe de laïcité », quand par exemple, on juge nécessaire de « rappeler le principe de laïcité », on ait presque seulement en tête la neutralité de l'Etat, autrement dit le fait que par définition, l'Etat laïque n'a pas de religion officielle ce qui impose par suite, un devoir de réserve (c'est-à-dire de discrétion) en particulier aux agents de l'Etat. J'ai peur pour ma part que cette façon de voir ne conduise à une conception rigide, non-critique et pour le dire d'un mot, tronquée, de la laïcité. N'insister que sur la neutralité en effet, c'est oublier un peu vite que la laïcité est indissociable de la liberté de conscience, au titre de laquelle il faut évidemment compter la liberté pour chacun d'avoir la religion de son choix. Si l'on s'en réfère à la loi de 1905 qui reste le texte normatif le plus important que nous ayons sur la laïcité, la liberté de conscience arrive même en première place : l'article premier de la loi stipule en effet que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ». C'est seulement dans son article deux que la loi mentionne la neutralité de l'Etat en indiquant que : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Il serait certainement dommage d'amputer la laïcité de la moitié de son contenu. Je pense que ce type d'amputation est justement ce qui fait courir le risque de verser dans une conception dogmatique et rigide de la laïcité et même pour certains, d'aller jusqu'à en faire une arme de combat contre les religions, en particulier aujourd'hui contre l'islam, alors qu'en vertu de la loi de séparation elle-même, l'Etat laïque est censé ne faire aucune différence entre les religions qui sont toutes égales à ses yeux.

Mais si l'on tient compte des deux aspects de la laïcité, liberté de conscience et neutralité de l'Etat, les choses deviennent tout de suite un peu plus compliquées. La loi de 1905 elle-même nous en donne un bon exemple que vous me permettez de rappeler. L'article deux affirmant la neutralité de l'Etat en déduit de façon logique que les « dépenses relatives aux cultes » doivent être supprimées des budgets publics. C'est logique puisque l'Etat ne subventionne aucun culte. Et pourtant, la phrase suivante du même article précise que cette disposition ne s'applique pas aux dépenses d'aumôneries des lycées, hôpitaux, prisons (on pourrait rajouter des armées) qui resteront inscrites dans les budgets publics. Pourquoi une telle contradiction à deux lignes d'intervalle du même article de la loi ? La réponse est : en raison de l'article premier sur la liberté de conscience. Pourquoi ? Parce que les personnes scolarisées (en internat), hospitalisées (pour une longue durée) ou séjournant dans des casernes, doivent pouvoir si elles le souhaitent jouir de la liberté de conscience que leur garantit l'article premier, autrement dit, bénéficier des services d'un aumônier, en dépit de la neutralité qui s'impose aux établissements du domaine public. Nous sommes dans un cas où l'application du second principe de la laïcité entre en conflit avec le premier et où il est donc nécessaire de trouver une solution raisonnable pour ce conflit : les dépenses d'aumônerie restent inscrites dans les budgets publics.

Cet exemple n'a pas d'autre ambition que d'illustrer ceci : comme l'a montré la sagesse des rédacteurs de la loi de 1905, Ferdinand Buisson et Aristide Briand, les valeurs de la République ne sont pas des normes gravées dans le marbre que l'on pourrait se contenter d'appliquer mécaniquement. Elles requièrent une étude réfléchie et critique.

4) Qui doit former les citoyens ?

Si l'on se demande qui doit se charger de l'éducation des citoyens et de la transmission des valeurs de la République, en France, nous sommes très souvent tentés de répondre en mettant l'éducation scolaire au premier plan. Pour quelles raisons ? En grande partie, je pense, parce que nous sommes les héritiers d'une histoire bi-séculaire, pendant laquelle l'école a été une « affaire d'Etat » et a fait l'objet d'un surinvestissement politique constant : depuis la Révolution française jusqu'à aujourd'hui en passant par Jules Ferry et la troisième République, on a compté sur l'école pour fabriquer des citoyens et pour œuvrer au progrès social et politique. L'école est facilement considérée comme le creuset de la citoyenneté et de la République.

J'espère que vous me permettrez de poser une question iconoclaste : Jusqu'à quel point ce discours est-il crédible ? L'école est-elle le seul et même le meilleur lieu pour apprendre la citoyenneté, les valeurs républicaines et la démocratie ? Pour ma part, j'en doute, pour au moins deux raisons.

- La première est que par définition, les écoles ne sont pas des lieux démocratiques et quoiqu'on pense, elles ne peuvent le devenir que de façon limitée. Comme le rappelle M.Hansotte (déjà citée plus haut), dans les écoles les élèves « sont soumis à des rapports structurés et hiérarchisés, nécessaires par ailleurs au développement de leur apprentissage » (op. cit. p.56). En dépit des discours, les écoles rencontrent assez vite des limites du côté de la citoyenneté.

- La seconde raison est que les écoles sont aussi des lieux de préparation à la vie active. Pour être plus précis, ce sont des lieux d'obtention des certifications et d'orientation vers des filières préparatoires à l'entrée dans la vie active. Or, comme nous le savons (par exemple, en tant que parents), en période de crise économique, cet objectif tend à devenir prépondérant pour la plupart des personnes concernées, élèves, parents, et même enseignants¹. Ce point ne doit pas être perdu de vue. Ce qui intéresse les gens à l'école, c'est d'abord la réussite personnelle, c'est-à-dire à peu près le contraire de la citoyenneté.

Pour ma part, je m'en tiendrai donc à une position relativement classique : les écoles sont avant tout des lieux de formation intellectuelle et culturelle. Les nouvelles générations y viennent pour étudier et acquérir un ensemble d'outils intellectuels, de savoirs et d'œuvres que l'humanité a forgés au cours de son histoire afin de comprendre et d'habiter le monde. C'est ce qui les spécifie en tant qu'institutions éducatives, ce qui les différencie des autres (familles, structures d'éducation populaire...), ce qu'elles savent le mieux faire et à quoi, qu'on s'en réjouisse ou non, elles consacrent l'essentiel de leur temps.

Sans doute, les écoles sont aussi des lieux de vie, ne serait-ce qu'en raison du temps que les enfants y passent. Elles contribuent certainement au développement moral et social des enfants et des adolescents. Mais cela ne change rien à la primauté qu'elles accordent aux savoirs.

Il me semble donc qu'en matière de citoyenneté, l'éducation scolaire compte d'abord :

- par les savoirs spécifiques qu'elle permet aux jeunes d'acquérir et
- par les connaissances qu'elle leur apporte pour comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Ces limites des établissements scolaires sont évidemment aussi ce qui donne sens et importance au projet d'éducation partagée. L'école ne peut être seule à porter l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. L'ensemble des acteurs de l'éducation est concerné par ce projet :

¹ Cf l'enquête de 2007 citée par L.Loeffel (2009, p.79) : la transmission des connaissances est considérée comme prioritaire par 61 % des enseignants d'Histoire-géographie. La préparation à la citoyenneté ne recueille que 24 % des réponses.

- En premier lieu, **Les familles** ; elles importent en raison de la force des liens affectifs. Elles sont les premiers lieux d'apprentissage de la citoyenneté sociale ; du point de vue politique, elles sont des lieux d'influence, des lieux de transmission de convictions. Comme le note le philosophe américain Michaël Walzer, s'appuyant sur des travaux de sociologie électorale, « la plupart des parents réussissent pleinement à créer des enfants à leur image » (1999, p.14) ; parfois malheureusement pour le pire... mais souvent aussi pour le meilleur. Un rappel : quand les jeunes sont interrogés sur la question de savoir d'où leur viennent leurs convictions politiques et leurs engagements associatifs, c'est la famille et les pairs qui sont cités en premier et non l'école (Loeffel, 2009, p.148).

- En second lieu, **le secteur de l'action associative et de l'éducation populaire**. Ce secteur se caractérise par des contraintes moins fortes que celles auxquelles sont soumis les établissements scolaires, une souplesse et une liberté plus grande. En outre, il a derrière lui une longue tradition d'action éducative associant les jeunes à la prise de décision, une tradition de pédagogie de la participation et de la responsabilisation. Parce que les relations éducatives y sont moins hiérarchisées que dans les écoles, les structures d'éducation populaire sont bien placées pour viser les ambitions sociales et civiques de l'éducation mentionnées plus haut, l'apprentissage de la discussion démocratique, l'apprentissage des procédures de prise de décision et des valeurs de la République. Cet apprentissage peut aussi y avoir lieu de façon concrète, chaque fois que les adultes donnent aux jeunes l'occasion d'expérimenter les libertés, l'égalité la solidarité et la tolérance, en leur permettant de se rassembler avec d'autres pour agir et mener à bien des projets (Galichet, 1998).

Il y a sans doute ici une complémentarité à souligner et des collaborations à trouver : les valeurs qui sont transmises comme des convictions dans les familles et qui sont étudiées comme des objets de savoirs dans les établissements scolaires, peuvent être exercées dans les structures associatives et d'éducation populaire.

5) L'éducation à la démocratie et à la République a besoin de la démocratie et de la République.

Derrière ce titre, il y a la question suivante : qu'est-ce qu'une société démocratique peut raisonnablement attendre de l'éducation ? S'il me semble nécessaire de poser la question, c'est que souvent, on en attend beaucoup ; à mon avis, on en attend trop. Je partirai de trois citations significatives :

- Guy Coq: « en cette époque où la politique, l'homme politique sont dévalorisés, il revient à l'école de restaurer la dignité du politique » (Obin, 2000, p.60).

- Robert Ballion : l'apprentissage de la citoyenneté est « une commande forte à laquelle l'école ne peut pas se soustraire, car elle reste l'institution mère, celle qui instaure le seul lieu où la population jeune est captive et aussi le seul endroit, dans notre société, où l'on se permet de tenir aux jeunes le langage des valeurs » (Obin, 2000, p.180).

- Fernando Savater : l'éducation est un moyen pour régler les problèmes du monde (*Le Monde*, 20/06/2003).

Quelle que soit la générosité de ces déclarations, elles me semblent illusoire et contreproductives. La raison en est simple : comme le note dans le même ouvrage, D. Schnapper, sociologue républicaine convaincue et membre du Conseil constitutionnel, « si la société ignore le civisme, l'éducation n'a pas le pouvoir de le faire naître » (p.197).

J'ai cité H.Arendt au début de cette conférence. Jusqu'à l'âge de cinquante ans, elle ne s'est pas préoccupée d'éducation. Sa spécialité, c'était les théories politiques, en particulier l'analyse du totalitarisme. L'occasion qui l'a conduite à réfléchir et à écrire sur l'éducation, c'est la photo parue aux Etats-Unis, d'une petite fille noire conduite à l'école par des adultes la protégeant contre les menaces d'écoliers blancs, en pleine période de discussion publique sur les politiques volontaristes de mixité scolaire (*busing*) conçues comme des réponses au problème de la « mixité raciale » qui se posait alors aux Etats-Unis (Arendt, 1989, p.239-240).

Il va de soi qu'Hannah Arendt, en tant que juive ayant fui l'Allemagne nazie, ne pouvait que condamner toute ségrégation et éprouver de la sympathie pour tout groupe ethnique ou social victime de discriminations. Et pourtant, ce n'est pas ce sur quoi elle insiste dans ses articles sur l'éducation, mais d'abord sur le point suivant : les enfants devraient avoir le droit de ne pas être mêlés à ces questions. Le problème de la mixité raciale ne concerne pas d'abord les enfants, mais les adultes. Comme l'écrit Hannah Arendt, les enfants ne devraient pas être chargés « de résoudre un problème que les adultes, durant des générations ont avoué n'être pas capables d'affronter eux-mêmes » (Arendt, 1989, p.239). Si les vertus civiques ne sont pas pratiquées d'abord par les adultes eux-mêmes, l'éducation ne servira à rien. L'éducation ne peut aider la société que si la société s'aide d'abord elle-même.

Conclusion.

Permettez-moi pour conclure de rappeler les cinq points que j'ai brièvement exposés dans cette conférence :

- La citoyenneté est sociale, mais aussi politique.
- Les valeurs de la République nécessitent une éducation critique
- La laïcité, c'est la neutralité de l'Etat et la liberté de conscience
- L' « éducation partagée » concerne les écoles, mais aussi les familles et l'éducation populaire
- Elle concerne aussi la société elle-même : « si la société ignore le civisme, l'éducation n'a pas le pouvoir de le faire naître » (p.197).

Dans une période caractérisée comme vous le savez par un individualisme fort, par une société de consommation omniprésente et par un sentiment de désenchantement qui semble se répandre parmi nous ; dans une période qui est aussi assombrie par des menaces dont nous n'avons pas l'habitude et qui nous font peur, nous avons certainement besoin de valeurs, de République et d'éducation. Mais les valeurs de la république ne sont pas les « tables de la loi ». Elles sont au fondement de nos lois et de notre vivre-ensemble. La République a certes besoin de citoyens respectueux des lois, mais elle a aussi besoin de citoyens capables de réfléchir. Comme disait le philosophe Alain, elle a besoin de citoyens incommodes.

Philippe Foray
Université Jean Monnet (Saint-Etienne)
Laboratoire Education, cultures, politiques (EA 4571)

Bibliographie.

- Arendt, H. (1958). *La crise de la culture*. Traduction, Paris: Gallimard, 1972.
- Arendt, H. (1989). *Penser l'événement*. Traduction, Paris : Belin.
- De Proost Séverine & Ferry Jean-Marc (2003). *L'école au défi de l'Europe. Médias, éducation et citoyenneté post-nationale*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Galichet François (1998). *L'éducation à la citoyenneté*. Paris : Anthropos.
- Loeffel Laurence (2009). *Enseigner la démocratie*. Paris : Armand Colin.
- Obin Jean Pierre (coord.)(2000). *Questions pour l'éducation civique*. Paris : Hachette.
- Ricoeur Paul (1996). « Entretien » dans A.Hocquard, *Eduquer à quoi bon ?* Paris : Puf, pp.95-108.
- Walzer Michaël (1999). *Raison et passion*. Traduction Paris, Circé, 2003.